

DEC211498DR07

Décision portant nomination de Mme Agnès PIEDNOIR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière ».

**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière » et nommant M. Philippe DUGOURD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5306 en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que Mme Agnès PIEDNOIR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 10 et 11 mai 2012 et du 30 mai au 01 juin 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Agnès PIEDNOIR, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière » à compter du 01 janvier 2021.


Mme Agnès PIEDNOIR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Agnès PIEDNOIR est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.


Fait à Villeubanne, le 2 juin 2021

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI



**Laurent BARBIERI**  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité  
Philippe DUGOURD



Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY



DEC211499DR07

Décision portant nomination de **M. Fabien ROSSETTI** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière ».

**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière » et nommant **M. Philippe DUGOURD** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5306 en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que **M. Fabien ROSSETTI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les 25 et 26 mars 2013 et du 15 au 17 avril 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Fabien ROSSETTI**, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière » à compter du **01 janvier 2021**.

**M. Fabien ROSSETTI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Fabien ROSSETTI** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeubanne, **le 2 juin 2021**

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI



**Laurent BARBIERI**  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité  
Philippe DUGOURD



Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY



DEC211500DR07

Décision portant nomination de Mme Sylvie FIORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie ».

**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201522DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie » et nommant M. François-Loïc COSSET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5308 en date du 30 / 04 / 2021 ;

Considérant que Mme Sylvie FIORINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Sylvie FIORINI, technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie » à compter du 01 janvier 2021.

Mme Sylvie FIORINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sylvie FIORINI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon

le 06/05/2021

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI



**Laurent BARBIERI**  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne

**Dr François-Loïc COSSET** Directeur de l'unité  
Directeur François-Loïc COSSET  
CIRI - Centre International de Recherche en Infectiologie  
INSERM U1111 - CNRS UMR5308  
Université Lyon 1 - ENS de Lyon  
21 Avenue Tony Garnier  
69365 Lyon Cedex 07 France  
Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY

**Le Président,**

**Frédéric FLEURY**

DEC211664DR07

Décision portant nomination de Mme Isabelle TREFF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5317 intitulée « Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités ».

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5317 intitulée « Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités » et nommant Mme Marina MESTRE ZARAGOZA en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR5317 en date du 11/05/2021 ;

Considérant que Mme Isabelle TREFF a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Isabelle TREFF, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5317 intitulée « Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités » à compter du 01 janvier 2021.

Mme Isabelle TREFF exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle TREFF est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 11/05/2021

La Directrice de l'unité  
Marina MESTRE-ZARAGOZA



Visa du Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON



Visa du Délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI



**Laurent BARBIERI**  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne

Visa de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2  
Nathalie DOMPNIER



DEC211666DR07

**Décision portant nomination de M. Massimo MARRO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5509 intitulée « Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique ».**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5509** intitulée « **Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique** » et nommant **M. Christophe BAILLY** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'**UMR5509** en date du 11 mars 2021 ;

**Considérant** que **M. Massimo MARRO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26, 27 février 2018 et les 03, 04, 05 avril 2018** ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Massimo MARRO, ingénieur d'études,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5509** intitulée « **Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique** » à compter du **01 janvier 2021**.


**M. Massimo MARRO** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant/e de prévention, **M. Massimo MARRO** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 9 juin 2021

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI



**Laurent BARBIERI**  
**Délégué régional**  
**CNRS Rhône Auvergne**

Le directeur de l'unité  
Christophe BAILLY



Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon  
Frank DEBOUCK





DEC211668DR07

Décision portant nomination de **M. Bernard BEAUGIRAUD** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte **UMR5513** intitulée « **Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes** ».

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5513** intitulée « **Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes** » et nommant **M. Jean-Luc LOUBET** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'**UMR5513** en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que **M. Bernard BEAUGIRAUD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'**IN2P3** les **27 et 28 novembre 1996** ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Bernard BEAUGIRAUD**, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5513** intitulée « **Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes** » à compter du **01 janvier 2021**.

**M. Bernard BEAUGIRAUD** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Bernard BEAUGIRAUD** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ecully

le 30 avril 2021

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

**Laurent BARBIERI**  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne

**Jean-Luc LOUBET**  
Directeur UMR 5513  
CNRS - ECL - ENISE - ENTPE  
Laboratoire de Tribologie  
et Dynamique des Systèmes

Le directeur de l'unité  
Jean-Luc LOUBET

Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon  
François DEBOUCK

